



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 22 MARS 2024 à 20h30

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en salle du conseil à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Jean-Pierre ARRAGON, Maire

Présents :

M Jean-Pierre ARRAGON, Maire

Mme Sandrine BRONNER, M Fabrice CHIVAL, M Bernard GALLION, Mme Nadine GROBOZ, adjoints

M Gérard GROBOZ, conseiller délégué

M Arnaud CURNILLON,

Mme Julie DELOT,

M Patrick DEMERS,

Mme Karine FLECHON,

M David GUICHON,

Mme Joëlle PENIN,

Mme Aline PIOTELAT, conseillers municipaux.

Absents représentés :

Mme Claude BREVET, conseillère municipale, représentée par M Fabrice CHIVAL

M Jean-Paul NEVEU, conseiller municipal, représenté par M Jean-Pierre ARRAGON

Quorum

Le Président vérifie le nombre, au moins 8 membres sont présents, le quorum est constaté.

Le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Nombre de conseillers en exercice : 15 – Nombre de présents : 13 – Nombre de votants : 15

Ouverture de la séance

Monsieur le Maire, en sa qualité de président ouvre la séance du conseil à 20h30.

Désignation du secrétaire de séance

Monsieur le Maire, indique que conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit nommer, au début de chacune de ses séances, un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Madame Sandrine BRONNER est désignée à la majorité des suffrages exprimés comme secrétaire de séance :

Vote :

- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

Ordre du jour

Monsieur le Maire en qualité de Président demande l'ajout d'une délibération concernant la location d'un bâtiment ex ARCMA et rappelle l'ordre du jour :

Approbation du procès-verbal du conseil du 16 février 2024

1. Accroissement saisonnier d'activité
2. Renouvellement de la convention de l'Agence Postale
3. Convention de prestations de service sur 3 ans, mutualisation conseiller numérique
4. Organisation du temps scolaire 2024 - 2027
5. Vote du Compte de Gestion 2023 (Budget principal et annexes)
6. Vote du Compte Administratif 2023 (Budget principal et annexes)
7. Affectation des résultats (Budget principal et annexes)
8. Vote des taux TFB – TFNB – THRS
9. Budget primitif 2024 (Budget principal et annexes)
10. Demande de subvention La Treffortine
11. Attribution de compensation 2024 : fonds de solidarité exceptionnel

Questions diverses :

- Commissions et délégations

Approbation du procès-verbal du conseil du 16 février 2024

Conformément à la jurisprudence, le procès-verbal est soumis à l'approbation des élus présents lors de la séance, après prise en compte éventuelle de leurs remarques.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à la majorité des suffrages exprimés le procès-verbal du précédent conseil municipal du 16 février 2024.

Vote :

- Pour : 12
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

1. Accroissement saisonnier d'activité

Monsieur le Maire informe qu'en raison de l'absence des agents titulaires des services techniques, il y a lieu de créer un emploi pour accroissement d'activité d'un agent technique polyvalent à compter du 1^{er} juillet 2024 pour une durée de 2 mois.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité des suffrages exprimés :

- ✓ **De créer** un emploi pour accroissement saisonnier d'activité d'un agent technique polyvalent à compter du 1^{er} juillet 2024 pour une durée de 2 mois à 35h hebdomadaire.

Vote :

- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

2. Renouvellement de la convention de l'Agence Postale

Le Maire présente au conseil municipal le projet de renouvellement de la convention qui fixe les conditions administratives et financières relative à la gestion d'exercice d'un point de contact de l'agence postale communale.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité des suffrages exprimés :

- ✓ **De valider** cette convention
- ✓ **D'autoriser** le maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Vote :

- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

3. Convention de prestations de service sur 3 ans, mutualisation conseiller numérique

Le Maire rappelle la délibération 2022-032 et précise qu'il y a lieu de renouveler la convention. Le Maire présente le projet de renouvellement de convention qui fixe les conditions administratives et financières relatives à la mutualisation du conseiller numérique.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité des suffrages exprimés :

- ✓ **De valider** cette convention
- ✓ **De prendre** note des frais éventuels à charge de la commune de Meillonas qui se feront semestriellement.
- ✓ **D'autoriser** le maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Vote :

- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

4. Organisation du temps scolaire 2024 - 2027

Le Maire informe le conseil municipal de la demande de l'inspection académique concernant l'organisation du temps scolaire pour la période 2024 – 2027.

Le Maire rappelle que le conseil d'école s'est réuni le 18 mars 2024 et a voté pour le maintien de la semaine à 4 jours selon les horaires suivants :

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi : 9h00 – 12h00 et 13h30 – 16h30.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité des suffrages exprimés :

- ✓ **De maintenir** la semaine à 4 jours
- ✓ **D'accepter** les jours et les horaires ci-dessus.
- ✓ **D'autoriser** le maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Vote :

- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

5. Vote du Compte de Gestion 2023 (Budget principal et annexes)

Monsieur Bernard GALLION présente les comptes de gestion 2023 établis par le responsable du service de gestion comptable de Bourg-en-Bresse. Le conseil constate qu'ils sont identiques aux comptes administratifs.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité des suffrages exprimés :

- ✓ **De valider** les comptes de gestion 2023 de l'ensemble des budgets

Vote :

- Pour : 14
- Contre : 1
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

6. Vote du Compte Administratif 2023 (Budget principal et annexes)

Conformément à la loi, Monsieur le Maire quitte la salle pour ce point.

Monsieur Bernard GALLION présente les comptes administratifs 2023.

		Budget Général 17500	Camping 17501	Locaux Commerciaux 17502	Maison Médicale 17503	Panneaux Photovoltaïques 17504
FONCTIONNEMENT	RÉSULTAT ANTERIEUR	1 333 047,20	44 596,61	-	-48 706,90	-252,75
	RECETTES	1 428 156,24	113 570,08	30 613,84	10 482,13	11 353,46
	DÉPENSES	949 641,10	82 683,64	5 280,98	20 172,94	4 596,95
	RÉSULTAT EXERCICE 2023	478 515,14	30 886,44	25 332,86	-9 690,81	6 756,51
	RÉSULTAT avec déficit ou excédent 2022	1 811 562,34	75 483,05	25 332,86	-58 397,71	6 542,58
INVESTISSEMENT	RÉSULTAT ANTERIEUR	559 707,13	22 745,51	-33 498,49	733,33	5 029,69
	RECETTES	296 195,66	2 600,00	21 678,07	-	4 091,95
	DÉPENSES	522 925,04	59 959,22	10 675,00	-	-
	RÉSULTAT EXERCICE 2023	-226 729,38	-57 359,22	11 003,07	-	4 091,95
	RÉSULTAT avec déficit ou excédent 2022	332 977,75	-34 613,71	-22 495,42	733,33	9 121,64
R.A.R	RECETTES	-	-	-	-	-
	DÉPENSES	750 000,00	-	-	-	-
	RÉSULTAT	-750 000,00	-	-	-	-
Résultat investissement		-417 022,25	-34 613,71	-22 495,42	733,33	9 121,64

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité des suffrages exprimés :

- ✓ **D'adopter** les comptes administratifs.

Vote :

- Pour : 13
- Contre : 1
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 1

7. Affectation des résultats (Budget principal et annexes)

AFFECTATIONS RESULTATS BUDGET 2024					
C/1068	-417 022,25	-34 613,71	-22 495,42	0,00	0,00
DEFICIT ou EXCÉDENT	EXCÉDENT Fonctionnement 002	EXCÉDENT Fonctionnement 002	EXCÉDENT Fonctionnement 002	DÉFICIT Fonctionnement - 002	EXCÉDENT Fonctionnement 002
	1 394 540,09	40 869,34	2 837,44	-58 397,71	6 503,76
	EXCÉDENT Investissement 001	DÉFICIT Investissement - 001	DÉFICIT Investissement - 001	EXCÉDENT Investissement 001	EXCÉDENT Investissement 001
	332 977,75	-34 613,71	-22 495,42	733,33	9 121,64
AFFECTATIONS RESULTATS 2024 BUDGET Général - RAR - Budget Maison Médicale					
DEFICIT ou EXCÉDENT	EXCÉDENT Fonctionnement 002				
	1 336 142,38				
	EXCÉDENT Investissement 001				
	333 711,08				
RAR/231	750 000,00				
C/1068	417 022,25				

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité des suffrages exprimés :

- ✓ **D'affecter** les différents excédents et déficits de fonctionnement pour tous les budgets.
- ✓ **D'affecter** les différents excédents et déficits d'investissement pour tous les budgets.

Vote :

- Pour : 14
- Contre : 1
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

8. Vote des taux TFB – TFNB - THRS

Le Maire rappelle les taux des taxes communales appliqués sur la commune :

TFB – 41.67%

TFNB – 68.07%

THRS – 17.43

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité des suffrages exprimés :

- ✓ **De reconduire** les taux d'imposition de 2023.

Vote :

- Pour : 14
- Contre : 1
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

9. Budget primitif 2024 (Budget principal et annexes)

Monsieur Bernard GALLION présente au conseil municipal le budget principal et annexes pour l'année 2024. Les sections sont équilibrées en recettes et dépenses.

Budgets	Fonctionnement	Investissement
Budget principal	2 524 700.71€	1 908 737.04€
Budget camping	150 869.34€	53 233.05€
Budget Locaux Commerciaux	73 437.44€	362 182.86€
Budget Panneaux Photovoltaïques	13 174.58€	19 713.59€

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité des suffrages exprimés :

- ✓ **D'approuver** le budget principal et les budgets annexes qui sont tous équilibrés en dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement.

Vote :

- Pour : 13
- Contre : 1
- Abstention : 1
- Ne prend pas part au vote : 0

10. Demande de subvention La Treffortine

Le Maire informe le conseil qu'il a été destinataire d'une demande de subvention du centre de loisirs « la treffortine » et il propose d'allouer une subvention.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité des suffrages exprimés :

- ✓ **D'attribuer** une subvention de 2 000€ pour l'année 2024.

Vote :

- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

11. Attribution de compensation 2024 : fonds de solidarité exceptionnel

Le Maire informe que par délibération du 12 février 2024, le conseil communautaire a fixé le montant des attributions de compensations provisoires.

Les attributions de compensation permettent de maintenir les équilibres budgétaires des communes membres et de leur Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) lorsqu'il y a transfert de compétences et de charges dans le cadre de la fiscalité professionnelle unique. C'est une dépense obligatoire pour l'EPCI.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité des suffrages exprimés :

- ✓ **De se prononcer** favorablement sur le montant du fonds de solidarité d'un montant de 12 506.43€ et sur la révision libre du montant de l'attribution de compensation 104 778.16€ délibéré par le Conseil de communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse du 12 février 2024

Vote :

- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

12. Location bâtiment – Moulin d'en Bas – Ex ARCMA

Le Maire rappelle la délibération 2021-047 concernant la location de l'ensemble du bâtiment Moulin d'en Bas (ex ARCMA). Il propose de revoir le prix de location de ce bâtiment qui peut être utilisé seulement pour du stockage pour un montant de 800€ / mois.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité des suffrages exprimés :

- ✓ **De valider** le montant à 800€ / mois

- ✓ **D'approuver** la rédaction d'un nouveau bail
- ✓ **D'autoriser** le maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Vote :

- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

Questions diverses :

Commissions et délégations

Subventions :

La commune a été destinataire d'une demande de subventions de la part de la MFR La Vernée. Le conseil municipal ne souhaite pas donner suite à cette demande.

Ecole :

A ce jour, la commune a recensé 15 inscriptions en petite section pour la rentrée 2024 – 2025.

Tennis :

Les plans du futur bungalow ont été reçus en Mairie, ils sont à l'étude.

Chaises :

Les chaises de la salle du conseil sont à restaurer. Une proposition de réfection est en cours afin de reprendre les assises de ces dernières. Le choix du coloris reste à définir.

Voirie :

Rue de la Fraternité : Enrobé pour la partie commune avec Val-Revermont puis déflachage jusqu'à la ferme Cadoz

Route des Oeures : Finition suite à déflachage de 2023

Chemin du Moulin des Grobes : Déflachage de la partie restante (angle de la ferme – arrière du moulin

Aménagement de la rue de l'Ancienne Faïencerie : reporté au programme 2025 car budget important

Réfection route de Plantaglay et route de la grange des Bois : En fonction du budget restant

Gendarmerie :

Une réunion a eu lieu avec les collectivités. Les gendarmes sont intervenus 155 heures de plus sur notre territoire par rapport à 2022. La brigade de gendarmerie de Ceyzériat propose d'accompagner les communes en 2024 pour un diagnostic Cyber.

Bulletin Municipal :

Différents devis ont été demandés concernant la mise en page et l'impression du bulletin municipal. La commune est en attente de les recevoir.

Evènement :

La commune a été destinataire d'une demande d'un groupe nommé les chemins libres. Leur 1^{er} CD a été enregistré à Ambronay. Il souhaiterait se produire à Meillonas proche de la Bibliothèque et si possible être associé à une manifestation prévue sur la commune.

Les sujets étant épuisés, le maire lève la séance du Conseil Municipal du 22 mars 2024 à 23H29.

Le 26 AVRIL 2024

**Le Maire,
Jean-Pierre ARRAGON**

**La secrétaire de séance
Sandrine BRONNER**